

des droits des minorités, des prérogatives du clergé et des libertés des catholiques. En effet, c'est le parti libéral, par l'honorable M. Mercier, qui le premier a installé comme député ministre, dans les départements publics, un prêtre de notre religion, avec un salaire d'au-delà de \$3,000 par année, Monseigneur Labelle, ce vénérable missionnaire, ce prêtre colon qui a tant contribué au développement de l'agriculture et de la colonisation, et à l'ennoblissement du cultivateur.

C'est le parti libéral qui, après un demi-siècle de vaines promesses des conservateurs, a rendu cent mille louis aux Jésuites pour les indemniser de la perte de leurs biens, qui avaient été injustement confisqués par le gouvernement anglais ! Cent mille louis qui ont été partagés entre les Jésuites et les évêques, dont chacun a reçu pour sa part près de \$60,000, employées maintenant pour la gloire de notre reli-

on. Ap
épiscopa
pincer co

Ce n'es
aurier q
ur le pa
nunes et
istes, pr
énergie
ontre la
u bill de

C'est en
e Parlem
ar le par
voix de l'
nence de
a tête d
Encore un
urent tr
lédain, et

Comme